

Les Côtes-Du-Nord occupées 1940 1944

3ème B

Hors série N°1 / Juin - 2019

Collège Jean-Louis Hamon
1 rue de Dixmude
22580 Plouha

**Les archives départementales
des Côtes-d'Armor**
7 Rue François Merlet
22000 Saint-Brieuc

**Retour vers les sources...
Des archives départementales
des Côtes d'Armor**

**LA FRANCE
OCCUPÉE**

LA VIE

**QUOTIDIENNE
SOUS L'OCCUPATION**

RÉSISTANCE

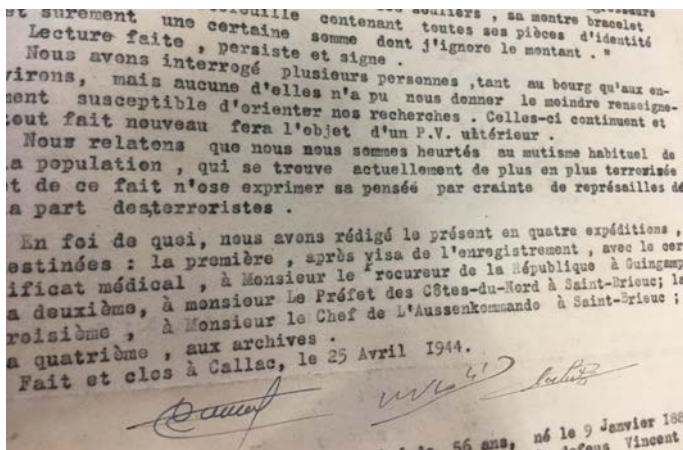
Actes de résistance :

"Quel est le con qui a fait sauter le pont ?"



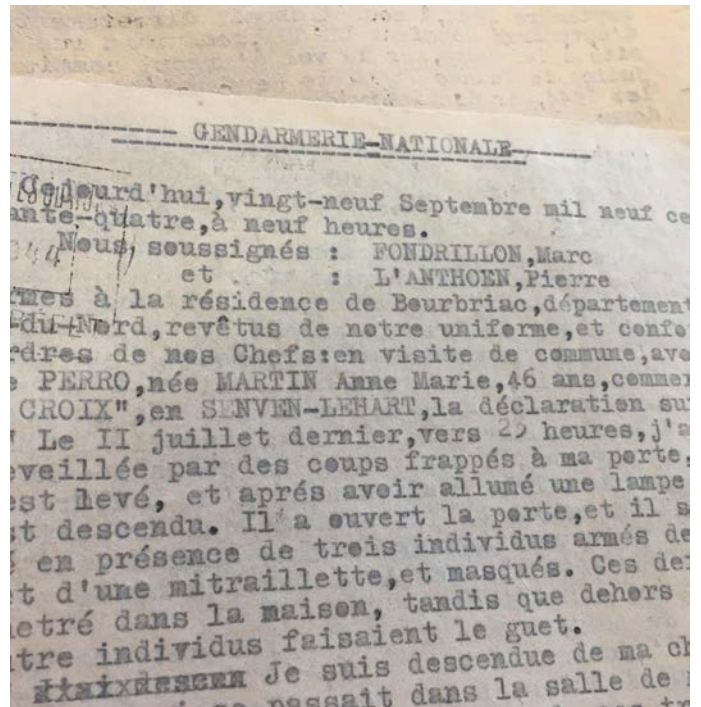
▲ **St-Brieuc / Avril 1943 / tampon de l'Etat français lors de l'occupation allemande / rapport du commissaire principal aux RG / 2 W88 / AD22**

Les exemples sont nombreux : des actes symboliques (drapeau), des sabotages (voies ferrées, lignes téléphoniques), des vols (argents, tickets de rationnement) et des crimes : l'épuration spontanée, c'est à dire le fait d'assasiner systématiquement les personnes jugées "collabos".



▼ **Senven-Léhart / Septembre 1944 / Vol à main armée de la somme de 37 000 Frs au domicile de Mme PERRO / 2 W88 / AD 22**

Pendant l'occupation allemande en France, de nombreux rapports de police nous apprennent, implicitement, que des actes de résistance étaient commis.



◀ **St-Servais / Avril 1944 / meurtre d' Emile Bocher / 2 W88 / AD22**

"Nous relatons que nous nous sommes heurtés au mutisme habituel de la population, qui se trouve actuellement de plus en plus terrorisée et de ce fait n'ose exprimer sa pensée par crainte de représailles de la part des terroristes."

Nous remarquons souvent cette phrase en fin de rapport qui démontre une attitude méfiante de la population vis-à-vis des résistants, qualifiés de "terroristes".

Monsieur LE CUN, Georges, 46 ans, électricien, demeurant rue de la Trinité à Guingamp; qui déclare : ((Je n'ai pu que vous confirmer la déclaration faite par M. GAREL, en ce qui concerne le vol d'argent au préjudice de Madame PERRO de Senven-Léhart, C'est l'homme le responsable de la Résistance organisée dans les communes environnantes de Présidy. Le chef de groupe, m'a remis la somme de 37.000 francs, remboursés chez Madame PERRO de Senven-Léhart, vers le 10 juillet. Cet argent, était destiné pour les besoins des Maquis de Présidy. Toutes les opérations de la sorte ont été effectuées chez des gens qui se livraient au marché noir avec l'ennemi. J'ajoute, qu'un reçu était toujours remis au chef de bande pour remettre à la personne chez laquelle il opérait; et cela par mes soins. En ce qui concerne les Patriotes qui ont opéré chez Madame PERRO, je ne puis vous donner aucun renseignement. Néanmoins, je sais qu'ils ont agi dans la légalité.))

Lecture faite, persiste et signe.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent en cinq expéditions destinées: la première à M. le Procureur de la République à Guingamp, la deuxième à M. le Procureur de la République à Saint-Brieuc, la troisième à M. le Procureur de la République à Lorient, la quatrième à M. le Procureur de la République à Vannes, la cinquième à M. le Procureur de la République à Rennes.

◀ **Senven-Léhart / Septembre 1944 / Vol à main armée de la somme de 37 000 Frs au domicile de Mme PERRO / 2 W88 / AD 22**

On remarque aussi un changement spontané dans la manière de décrire les résistants dans les rapports de police : avant le débarquement (6 Juin 1944), les Résistants sont des «terroristes» et après, des «patriotes»... "En ce qui concerne les Patriotes qui ont opéré chez Mme PERRO, je ne puis vous donner aucun renseignement. Néanmoins, je sais qu'ils ont agi dans la légalité."

<http://sant-ke-portrieux.blogspot.com> ▶

En effet, à cette époque la population ne considérait pas les résistants comme des héros : les gens vivaient dans la peur de se faire voler, voire assassiner si les choses tournaient mal. Les archives regorgent d'exemples comme l'affaire du levée de drapeau... Un matin, le secrétaire de la mairie de St-Quay-Portrieux est interpellé par des soldats allemands : le drapeau français (interdit sous le régime de Vichy) était hissé depuis ce matin... En montant vérifier cette accusation incompréhensible, il remarqua une menace écrite sur le mur : « interdiction de le mettre en berne jusqu'à demain, sinon, il y aura des sanctions... » Ce jour était un certain 14 Juillet...



Brigade de ...

Monsieur CHARLES Louis, 65 ans, employé à la Société des Chemins de fer économiques et demeurant à GUINGAMP, rue Laurent de la Barre déclare : ((Vendredi dernier, 21 avril 1944, j'ai quitté GUINGAMP vers 7 heures 30 environ avec un train de marchandise pour PALAPOLE à un kilomètre environ de la gare de BRUGEREAU, j'ai entendu des pétards sauter sur la voie, le train s'est arrêté presque aussitôt et j'ai constaté que 5 wagons qui se trouvaient dans le milieu du train étaient sortis des rails, la locomotive et les autres wagons n'avaient pas déraillé. Quand je suis sorti du train, j'ai aperçu un homme qui m'a dit: ((descendez, cachez-vous et fuyez-les)) j'ai aussitôt exécuté les ordres donnés et j'ai entendu des personnes qui couraient le long de la voie, quelques instants, ils sont passés à côté de moi, ils étaient au nombre de 10 environ et étaient armés de mitraillettes et de pistolets. Certains d'entre eux étaient masqués mais je ne puis vous donner aucun renseignement sur ces individus. Certes, ce sont eux qui avaient mis les pétards sur la voie pour faire dérailler le train.))

Lecture faite, persiste et signe.

◀ **Senven-Léhart / Septembre 1944 / Vol à main armée de la somme de 37 000 Frs au domicile de Mme PERRO / 2 W88 / AD 22**

Autre type de résistance : le vol. Il s'agit ici d'un vol à main armée opéré le 11 Juillet 1944 chez Mme Perro : 37 000 francs ont été dérobés. (son mari mourut en Octobre 1944) Les voleurs auraient déclaré : «N'ayez pas peur, nous ne sommes pas des bandits, nous sommes du maquis, et nous avons de l'argent pour vivre. Vous aurez un reçu dans quelques jours, et par la suite vous serez remboursés.» Mais le couple ne revit jamais la couleur de leur argent... Mme PERRO dit : «Cet individu a encore ajouté, qu'il fallait que je garde la discrétion absolue ; C'est pour ce motif que je n'ai pas porté plainte plus tôt.» Était-ce une arnaque ? Apparemment non : "Comme je vous l'ai déjà déclaré, j'ai organisé la résistance dans les commune[s] de [...] je déclare avoir eu connaissance de cette affaire et que les 37 000 francs en question sont entrés dans la comptabilité du maquis de Présidy." a déclaré M. Garel.

Trégonneau / 21 Avril 1944 / Sabotage de la voie ferrée / 2W88 / AD 22 ▶

Concernant le sabotage de la voie ferrée, évoqué plus haut, voici ce que l'on sait. Le déraillement du train de marchandise partant de Guingamp pour aller à Paimpol, le 21 avril 1944 vers 8 heures, fut causé par l'explosion de pétards. Ce type de sabotage vise à empêcher le ravitaillement de denrées et de matériel aux Allemands. Dans cette attaque, 2 soldats allemands sont blessés par mitraillette.

"allemands ont été blessés par les malfaiteurs qui avaient tiré des coups de mitraillette.))

Lecture faite, persiste et signe.

Monsieur CHARLES Louis, 65 ans, employé à la Société des Chemins de fer économiques et demeurant à GUINGAMP, rue Laurent de la Barre déclare : ((Vendredi dernier, 21 avril 1944, j'ai quitté GUINGAMP vers 7 heures 30 environ avec un train de marchandise pour PALAPOLE à un kilomètre environ de la gare de BRUGEREAU, j'ai entendu des pétards sauter sur la voie, le train s'est arrêté presque aussitôt et j'ai constaté que 5 wagons qui se trouvaient dans le milieu du train étaient sortis des rails, la locomotive et les autres wagons n'avaient pas déraillé. Quand je suis sorti du train, j'ai aperçu un homme qui m'a dit: ((descendez, cachez-vous et fuyez-les)) j'ai aussitôt exécuté les ordres donnés et j'ai entendu des personnes qui couraient le long de la voie, quelques instants, ils sont passés à côté de moi, ils étaient au nombre de 10 environ et étaient armés de mitraillettes et de pistolets. Certains d'entre eux étaient masqués mais je ne puis vous donner aucun renseignement sur ces individus. Certes, ce sont eux qui avaient mis les pétards sur la voie pour faire dérailler le train.))

Lecture faite, persiste et signe.

Actes de résistance :

"Quel est le con qui a fait sauter le pont ?"

constaté que les objets suivants avaient été volés, par les agresseurs ainsi que son portefeuille contenant toutes ses pièces d'identité et sûrement une certaine somme dont j'ignore le montant. Lecture faite, persiste et signe.

Nous avons interrogé plusieurs personnes, tant au bourg qu'aux environs, mais aucune d'elles n'a pu nous donner le moindre renseignement susceptible d'orienter nos recherches. Celles-ci continuent et tout fait nouveau fera l'objet d'un P.V. ultérieur.

Nous relatons que nous nous sommes heurtés au mutisme habituel de la population, qui se trouve actuellement de plus en plus terrorisée et de ce fait n'ose exprimer sa pensée par crainte de représailles de la part des terroristes.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent en quatre expéditions, destinées : la première, après visa de l'enregistrement, avec le certificat médical, à Monsieur le Procureur de la République à Guingamp ; la deuxième, à Monsieur le Préfet des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc ; la troisième, à Monsieur le Chef de L'Aussenkommando à Saint-Brieuc ; la quatrième, aux archives.

Callac, le 25 Avril 1944.

▲ St-Servais / Avril 1944 / meurtre d' Emile Bocher / 2 W88 / AD22

On peut également lire des règlements de compte comme par exemple l'affaire du double meurtre des frères Bocher. Émile Bocher est assassiné en Avril 1944 à St-Servais, alors qu'il quittait, en voiture, l'enterrement de son frère, Auguste Bocher, assassiné quelques jours plus tôt. L'assassin d'Émile a quitté la scène du crime en bicyclette en "chantant à tue-tête" l'internationale ouvrière...



▼ St-Servais / Février 1944 / vol de tickets d'alimentation / 2 W 88 / AD22

Nous avons aussi pris connaissance d'un vol à main armée opéré à la mairie de St-Servais. Des tickets d'alimentation et des tampons de l'Etat français ont été volés, témoignant des difficultés à trouver de la nourriture pour les résistants.

Nous nous sommes immédiatement rendus sur les lieux, et avons entendu à 10 heures :

Monsieur MELOU (Jean-Louis), âgé de 33 ans, secrétaire de mairie, et demeurant au bourg de Saint-Servais, qui nous a déclaré :

" Ce matin, vers trois heures, j'ai été réveillé par des coups frappés à ma porte. J'ai demandé : Qui est là? - Un homme m'a répondu - C'est la Gendarmerie.

Je me suis levé aussitôt, et ai ouvert ma fenêtre. A ce moment, deux individus m'ont mis en joue, avec des mitraillettes.

Ils ont ajouté : résistance française, les tickets ! Pris de peur, je leur ai remis tous les tickets du mois de mars 1944, ceux-ci se trouvaient sur ma table.

A leur départ, ils m'ont remercié, en me disant que je serais récompensé après la guerre.

Je leur ai demandé leur nom, ils m'ont répondu que cela ne me regardait pas.

J'ai aussi remarqué trois ombres sur la place, ce qui me laisse supposer que les voleurs étaient au nombre de cinq.

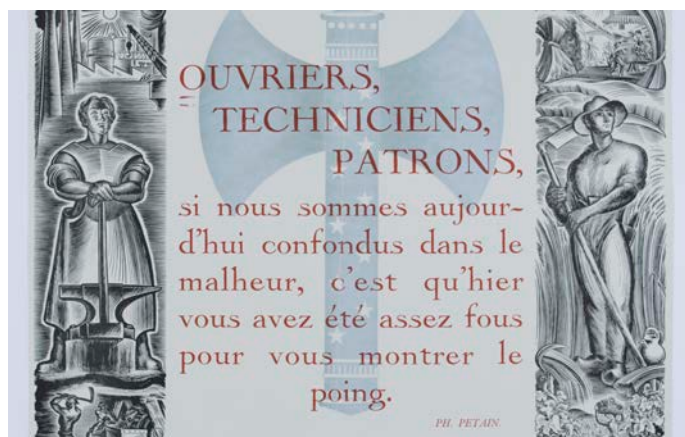
Je me suis recouché, mais un instant après deux d'entre-eux sont revenus frapper à ma fenêtre. Ils m'ont demandé de leur remettre les tickets de chaussures et de textile. J'ai répondu que ces coupons ne se trouvaient pas chez moi, ne les ayant pas encore reçus.

Les agresseurs sont repartis, en me disant de ne pas avertir la Gendarmerie, avant le jour.

Les deux individus qui se sont présentés chez



En grand, en couleur, s'affiche une nouvelle société. Quelle est celle proposée par la propagande française?



▲ Image "Ouvriers, techniciens, patrons" 25FI28

D'après le maréchal Pétain « L'État doit être indépendant et fort ». Pétain ne tolère aucun groupement comme nous montre l'affiche 25FI28, c'est-à-dire pas de syndicats, pas d'associations, pas de parties politiques. Les nouvelles valeurs de l'État sont le travail : un bon citoyen est une personne qui travaille et respecte les ordres qu'on lui donne, la famille : une femme doit avoir des enfants et se doit d'être aimante avec ces derniers, puis la patrie : les citoyens doivent obéir aux ordres de Pétain.



▼ Image "Journée des mères" 25FI81

Ces trois valeurs fondamentales sont la nouvelle devise de l'État. Les personnes ne respectant pas ces valeurs sont les rejetés de cette société. En ce sens sont créés différentes fêtes notamment la fête du travail (1er mai) et la fête des mères (25 mai).



◀ Image Indépendance de l'Etat 25FI86

Plusieurs libertés ont été supprimées au nom de la Révolution Nationale dont une qui est la liberté de protester.

Le recyclage durant l'occupation allemande



▲ affiche en couleur ; cote : 25 Fi 33
emetteurs : service de récupération et de l'utilisation des déchets et vieilles matières , section central de L'O.C.R.R.I.

Les Côtes du Nord connaissent une grande pénurie durant l'occupation allemande.

Sur les murs du département, on incite la population à tout recycler, avec des affiches sur lesquelles sont employés des verbes à l'impératif : **"RÉCUPÉRONS" !**

▼ affiche en couleur ; cote : 25 Fi 94
emetteur : section de récupération et de mobilisation de L'O.C.R.R.I. , ministère de la production industriel et des communications

A cause de la pénurie, l'armée manque de textiles pour faire les uniformes militaires. Ils incitent donc la population à donner leur vieux vêtements et autres textiles.

En échange , ceux qui donnaient des vieux textiles avait des **"points textile"** qui servaient à acheter des vêtements ou d'autres textiles.





< affiche en couleurs >

cote : 25 Fi 93

Emetteurs : secrétariat d'état à la production industrielle et aux communications, commissaire à la mobilisation des métaux non ferreux.

Suite à la pénurie, les agriculteurs sont en manque de cuivre qui sert à faire du sulfate de cuivre à pulvériser sur les champs.

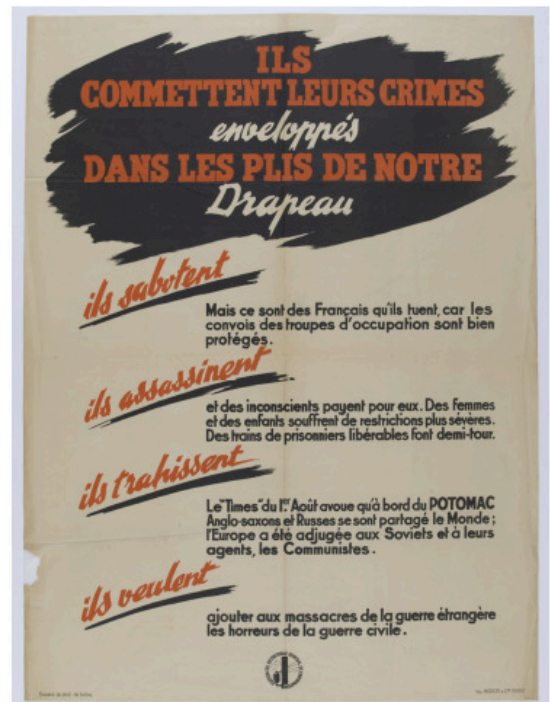
Car, sans cuivre, il n'y a pas de récoltes. Ils incitent donc la population à donner leur cuivre pour favoriser les récoltes.

Dans les plis de notre drapeau



- ▲ 25 F22, affiche de propagande, années 40, source: AD22, auteur: État français, imprimeur: Bedos & Cie Paris.

Cette affiche de propagande, sert à montrer aux Français qui sont vraiment les Russes. Elle dénonce les Russes au travers de leurs terribles actes leurs horrible actes. Les couleurs, le noir et le rouge, sont très menaçantes tout comme la taille et le type d'écriture. Le champs lexical est aussi menaçant: « sabotent », « assassinent », « trahissent ». Cette affiche montre que l'État français veut rabaisser les Russes.



- ◀ 25 f21, affiche de propagande, années 40, source: AD22, auteur: État français, imprimeur: Bedos & Cie Paris.

Cette affiche de propagande représente un résistant, sombre, qui a l'air d'un assassin et qui est enroulé dans notre drapeau français. Derrière, Staline, est représenté comme une menace car il est tout en rouge. Le rouge évoque également la Révolution russe et le communisme. Cette affiche sert à dénoncer l'URSS comme un état bandit dans lequel les Français ne peuvent avoir confiance. On veut démontrer que c'est mal de rejoindre la résistance.



Le sauveur aux mille oreilles



▲ 25 F27, affiche de propagande, années 40, source: AD22, auteur: État français, imprimeur : Bedos & Cie Paris.

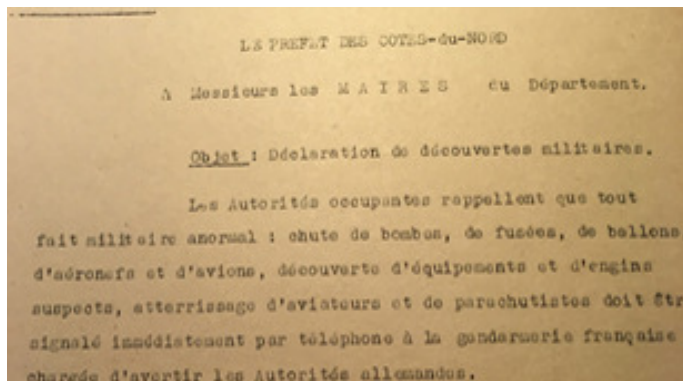
Cette affiche de propagande représente la fête du travail. Le maréchal Pétain y est représenté entrain de serrer la main d'un ouvrier. les couleurs, bleu blanc rouge, font référence à la France. Cette affiche est destinée au Français, pour leur montrer que Pétain est un homme à l'écoute, qui veut le bien pour les ouvrier français et montrer qu'il est proche du peuple.



◀ 25 F26, affiche de propagande, années 40, source: AD22, auteur: État français, imprimeur: Bedos & Cie Paris

Cette affiche de propagande représente les promesses que le Maréchal Pétain a dites et qu'il les a effectuées. les couleurs de l'affiche représente la France. On y voit les promesses et les actes, tous deux séparés par une photo du Maréchal Pétain. Il a l'air d'un homme de confiance, de sagesse. Cette affiche est destinée aux Français, pour leur montrer que le Maréchal Pétain est un homme de parole.



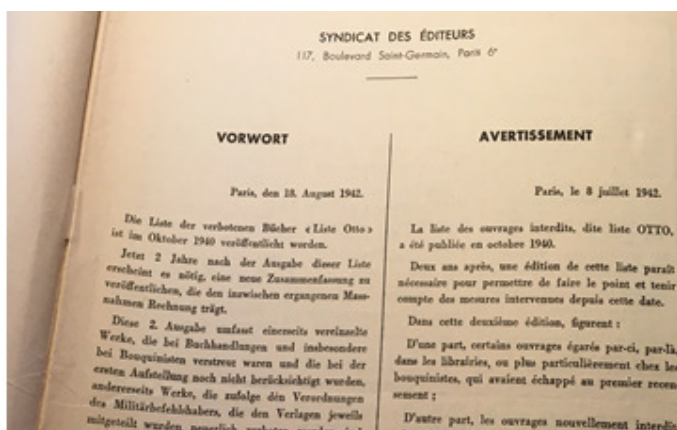
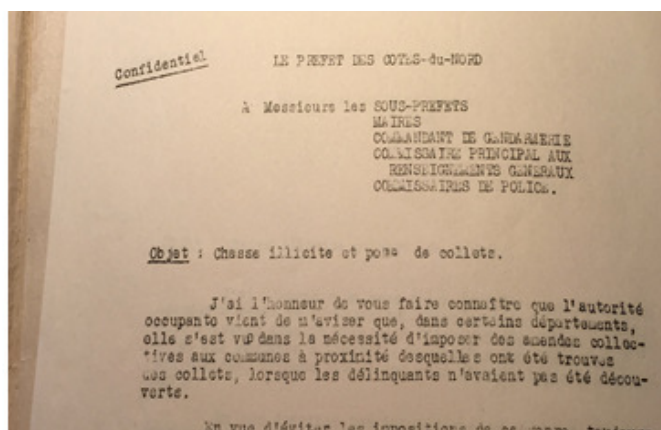


AD_22 /43W138 Poses de collets

L'occupation peut fixer des "amendes collectives" dans les communes où des poses de collets ont été découvert. C'est un papier qui vient du préfet Feschotte et qui possède l'entête de l'Etat de France.

AD_22 /43W138 "Découvertes militaires anormales"

Les autorités occupantes annoncent que si il y a des « découvertes militaires anormales ». On peut obtenir une récompense de 400 francs si informations sur aéronefs ». Si il y a « la non observation des instructions serait considérée comme un acte de sabotage contre l'autorité occupante ».



AD_22 /43W138 Liste d'ouvrages interdits

Ce document est la liste des ouvrages Français interdits «Liste OTTO » , elle a été publiée par le président du syndicat des éditeurs PHILIPPON. Les ouvrages qui sont nouvellement interdits étaient les biographies, les livres d'auteurs juifs et les traductions des ouvrages anglais et polonais...AD_22 /43W138



Régime express, Saint-Brieuc rationné mais privilégié

Le document que nous avons étudié est un extrait d'un échange entre le préfet des Côtes du Nord, Gabriel Gamblin et un conseiller municipal de Saint-Brieuc, Monsieur Janvier.

On y apprend qu'en décembre 1944, le rationnement est toujours présent en France alors que le débarquement a eu lieu en juin 1944 et qu'une partie de la France, dont une grande partie de la Bretagne, est libérée. Il concerne le pain, la viande, le poisson, le bois, le beurre, le lait, le savon, le sucre, le café, le sel, les chaussures et les vêtements.

À Saint-Brieuc, il y a des pénuries de beurre (car le peu de beurre produit est vendu au marché noir), le sucre, le sel et le lait (à cause de problèmes de transport) et les chaussures et vêtements (car beaucoup d'usines ont été détruites, les matières premières manquent et le peu de production est réservée à l'armée). Le pain, le poisson et la viande sont produits en abondance à Saint-Brieuc mais manquent dans d'autres villes en France. Ainsi, le préfet écrit, à propos de la viande « (...) la ration distribuée à Saint-Brieuc est du double de la ration nationale. Je souligne qu'actuellement, la ration est de 90 grammes par semaine à Lille. » En effet, les Briochins de l'époque reçoivent entre 450 et 570 grammes de viande par semaine et par consommateur.

L'autre sujet abordé dans cet échange est la répression du marché noir. On apprend qu'il existe, mais que des contrôles sont faits pour l'empêcher (contrôles routiers, des trains, des sacs postaux). À Saint-Brieuc, le marché noir est surtout présent pour le poisson, car il peut être vendu directement à la fin de la pêche. Mais le préfet dit : « Le chiffre de plus en plus élevé des saisies démontre l'efficacité du contrôle. »



Les tickets de rationnement, les tickets restos de l'époque

A

ux archives départementales, nous avons pu manipuler des tickets de rationnement.

Il y en a de toutes sortes : pour le beurre, la viande, les graines de jardinage, le fromage, le pain, les vêtements, les chaussures, les pommes de terre, la lait, le sucre, le pétrole, le savon, le tabac...

On peut voir les quantités données (qui sont dans l'ensemble assez petites) et à qui elles sont données : par exemple, les femmes peuvent avoir des tickets pour du tabac, mais ce ne sont pas les mêmes que ceux des hommes, les quantités sont donc différentes.

Au dos des tickets de rationnement, il y a souvent de la propagande, essentiellement au profit du secours national (organisme de solidarité). On y demande aux gens de participer à la loterie nationale « Pas de pain sans ticket, pas de gros lot sans billet de la loterie nationale. Vous gagnerez peut-être, vous aiderez sûrement ! Loterie nationale, au profit du secours national. » ou d'acheter des bons de solidarité qui coûtent 5 francs dont le bénéfice revient à l'état « Refuser d'acheter un bon de solidarité, c'est priver :

- un prisonnier sans famille de son colis,
- un enfant affaibli de son repas à la cantine scolaire,
- une maman sans travail de layettes pour son bébé,
- un vieillard sans ressources d'un repas au restaurant d'entraide. Vous achetez les bons de solidarité. ».

Il y a aussi un avis de réquisition concernant deux porcs et d'autre part une carte de grossesse. Elle est donnée sur certificat médical et permet d'avoir des suppléments alimentaires, des cartes de priorité et de layette (lingerie pour enfants).

On voit également que les gens sont classés par catégories et que selon ces catégories, ils ont des quantités différentes de produits :

- E : les enfants de moins de 3 ans
- J1 : les enfants de 3 à 6 ans révolus
- J2 : les enfants de 6 à 12 ans révolus
- J3 : les enfants de 13 à 21 ans (à l'époque, la majorité était à 21 ans)
- A : les adultes de 21 à 70 ans ne se livrant pas à des travaux de force
- T : les adultes de 21 à 70 ans se livrant à des travaux pénibles nécessitant une grande dépense musculaire
- C : les adultes de plus de 21 ans sans limite d'âge se livrant aux travaux agricoles
- V : les adultes de plus de 70 ans dont les occupations ne peuvent autoriser un classement en catégorie C

Un ticket pour tout, sinon rien



Sur cette image, il y a des cartes de tabac de l'année 1947. Celle de droite est destinée aux femmes.

En dessous, on peut voir les tickets de rationnement pour le sucre (en 1949) et pour le savon (en 1941) ainsi que les quantités données pour chaque ticket. C'est le même ticket de savon qui donne droit au savon pour se laver, pour la vaisselle et pour la lessive



Le menu à la carte...

Carte d'alimentation N°
CARTE DE GROSSESSE

TITRE N° 3795 (Mod. 1947)

N° : _____ Délivrée à la date du : _____

Commune : _____ Rue et N° : _____

NOM de jeune fille : _____ Prénoms : _____
NOM de femme : _____ Nationalité : _____

1^{er} Examen

Attestation de grossesse
Délivrée le : _____ par (Nom et adresse) : _____

Examen général prévu par l'art. 11 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 effectué le : _____ par (Nom et adresse) D^r : _____

Examen du 6^e mois Je soussigné (*) certifie avoir examiné ce jour M^{me} la date présumée de son accouchement est : _____

Examen du 8^e mois Je soussigné (*) certifie avoir examiné ce jour M^{me} la date présumée de son accouchement est : _____

Signature : _____ Le Commissaire de Police ou le Maire : _____

(*) Nom et adresse du médecin ou de la sage-femme qui a délivré le certificat.

ABCD Carabestilles CARTE DE LAYETTE CARTE DE PRIORITY

POUR QUE BÉBÉ NAISSE ROBUSTE,
Futures mamans respectez, pour les visites prénatales les dates prescrites au recto.

Instructions pour l'usage de la CARTE de GROSSESSE

La présente carte permet à la femme enceinte de justifier de son état sans avoir à produire d'autres certificats médicaux que ceux prévus au recto, chaque fois qu'elle demande à bénéficier des avantages auxquels elle peut prétendre.

L'attestation de grossesse émanant d'une sage-femme ou d'un médecin donne droit à la carte de grossesse. Cette attestation doit être complétée par l'examen général effectué par un médecin et prévu par l'ordonnance du 2 novembre 1945 (1).

Les premiers examens, ainsi que ceux des 6^e et 8^e mois sont nécessaires pour bénéficier des avantages accordés par l'article 11 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (1).

La signature du médecin ou de la sage-femme qui effectue les examens des 6^e et 8^e mois doit être certifiée par la maire ou le commissaire de police.

En cas d'interruption de la grossesse, la carte cesse immédiatement d'être valable et doit être restituée à la mairie de lieu de résidence par la titulaire en même temps que les litres de rationnement de viande et de lait. Le titulaire est tenu de remettre à la mairie un certificat de retrait modifié S. 10. La non-restitution de la carte et des litres de rationnement est assimilée à leur détention irrégulière et expose l'intéressée aux peines prévues par l'ordonnance.

Au moment de la naissance de l'enfant, la délivrance des litres d'alimentation du nouveau-né est subordonnée à la restitution de la carte de grossesse et des litres d'alimentation non utilisés attribués en supplément de rations alimentaires. Le reliquat des litres non employés à l'acquisition de suppléments alimentaires doit correspondre aux rations à percevoir à compter du lendemain de la naissance et jusqu'à la fin du mois en cours. Dans le cas où tout ou partie des tickets correspondant aux rations non utilisées aurait été employé, une retenue égale aux quantités consommées par anticipation sera opérée sur les litres d'alimentation de l'enfant.

Tout usage injustifié de la présente carte est passible des sanctions prévues par l'ordonnance.

(1) Ordonnance du 2 novembre 1945, titre III, Protection des parents, art. 11.

* Examen médicaux. — Toute femme enceinte doit, pour bénéficier des allocations de toute nature versées par l'Etat, par les collectivités publiques ou les établissements publics, par les caisses de Sécurité sociale, suivre les conseils d'hygiène et de prophylaxie qui lui sont donnés par l'assistante sociale.

* Elle doit, en outre, dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de la Santé publique, après avis de l'Académie de médecine, faire l'objet d'au moins trois examens au cours de la grossesse.

Futures mamans
DONNEZ A BÉBÉ TOUTES SES CHANCES...
Allaité-le vous-même.
Faites-le suivre régulièrement à la consultation de nourrissons ou par votre médecin.

Sur la photo du haut, on peut voir une carte de grossesse. Au dos, beaucoup de conseils sont donnés aux futures mamans.

En dessous, il y a un ticket de rationnement pour le lait et un avis de réquisition pour deux porcs (qui date de mai 1944). En face, on voit la quantité de viande donnée chaque semaine à Saint-Brieuc et la quantité de lait donnée avec un ticket.



ORDRE DE RÉQUISITION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRIEUC

Nous en vertu de signature de M. le Maire, Président de la C.M. S.

La somme de deux porcs gras, par souche, et l'avis de réquisition de deux porcs gras.

Le 23 mai 1944

deux porcs gras, et deux porcs maigres de 40 kg chacun. Ils seront réquisitionnés par les autorités locales, qui les livreront à la poste le 5 mai prochain.



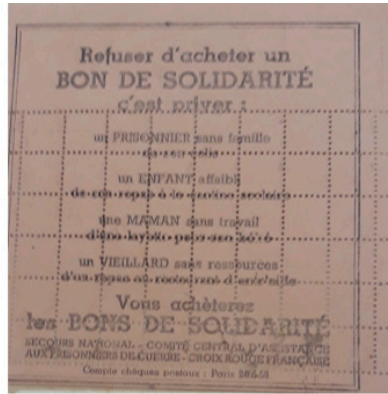
CARTE DE LAIT ENTIER

TRIS-QUARTS DE LITRE

28	25	22	19	16	13	10	7	4	1
29	26	23	20	17	14	11	8	5	2
30	27	24	21	18	15	12	9	6	3
31	28	25	22	19	16	13	10	7	4
	26	23	20	17	14	11	8	5	2
	27	24	21	18	15	12	9	6	3
	28	25	22	19	16	13	10	7	4
	29	26	23	20	17	14	11	8	5
	30	27	24	21	18	15	12	9	6
	31	28	25	22	19	16	13	10	7
	29	26	23	20	17	14	11	8	5
	30	27	24	21	18	15	12	9	6
	31	28	25	22	19	16	13	10	7

Validité de : _____

Mais aussi de la réclame.



Sur la photo du dessus, on peut voir la propagande présente au dos des tickets de rationnement.

En dessous, on voit les tickets et les quantités données pour le pain (100g par jour) et le fromage en février 1942 (12 portions de 20g par mois)



Chaque ticket quotidien de votre famille correspond à 100 grammes de PAIN		Les tickets se convertissent en tickets mensuels	
30 100	29 100	28 100	27 100
provenant de	provenant de	provenant de	provenant de
JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN
pour			
JULIET			
27 100	26 100	25 100	24 100
provenant de	provenant de	provenant de	provenant de
JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN
24 100	23 100	22 100	21 100
provenant de	provenant de	provenant de	provenant de
JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN
20 100	19 100	18 100	17 100
provenant de	provenant de	provenant de	provenant de
JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN
16 100	15 100	14 100	13 100
provenant de	provenant de	provenant de	provenant de
JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN
12 100	11 100	10 100	9 100
provenant de	provenant de	provenant de	provenant de
JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN
8 100	7 100	6 100	5 100
provenant de	provenant de	provenant de	provenant de
JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN
4 100	3 100	2 100	1 100
provenant de	provenant de	provenant de	provenant de
JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN	JUN PAIN



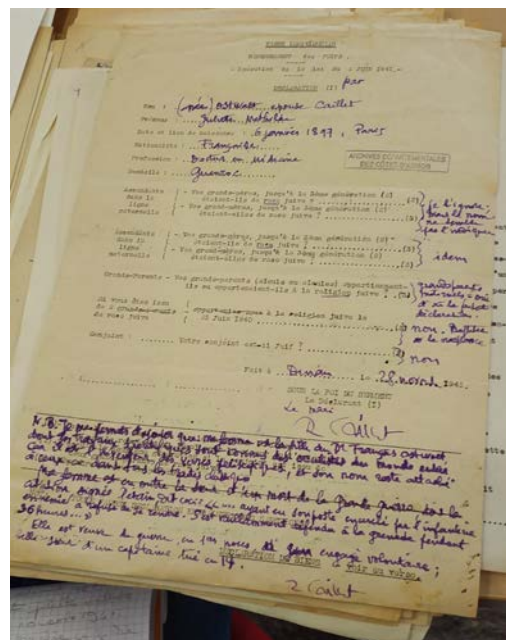
Être juifs entre 1940 et 1944

1) Le recensement et les interdictions

NOM, Prénoms, Sexe	Adresse actuelle	Question de la Famille	Sexe	Profession	Nationalité à l'origine
Mme KNOX, née PIERRE Jadélie, 42 ans	11 rue Angé- lique Buisson	Alise	Mâle	(N.p.) Réfugiée allemande (Transférée dans camp après 12 MAI 40)	
Monsieur KNOX René, 47 ans	11 rue Angé- lique Buisson	F	F	Commerçant, Réfugié alle- mand (Transféré camp après 12 MAI 40)	
Mme KNOX, née KNOX Ely, 41 ans		F	F	(N.p.) Réfugiée allemande (Transférée dans camp après 12 MAI 40)	
Monsieur DUBOIS André, 46 ans	17 rue "Le Moulin"	Alise	F	Médecin	Allemand
Monsieur DUBOIS André, 17 ans		Alise	Mâle	Fourreur, Orfè- vre	Allemand
Mme DUBOIS, née GILLES, 40 ans		F	F	Commerçante	Allemande
M. DUBOIS Gaston, 31 ans	Dolléville	F	Alise	Docteur en médecine	Allemand
Mlle Fichet, 41 ans	Flammarion, à la Laurière	F	F	Carrière	Allemande
Monsieur LEBEL 43 ans	11 rue Thiers	F	Mâle	Fonctionnaire	Allemand
Mme Reno, 44 ans	11 rue à Paris-14 - Robert	F	F	Médecin	Allemand

Exemple de Caillet Juliette Mathilde

Ce document est une fiche individuelle de recensement de Caillet Juliette Mathilde datant du 28 novembre 1941 source :ad22 5w1D93. Parfois comme pour le document ci-après les personnes qui remplissent la fiche écrivent un texte en bas de pages afin de contrer le fait d'être juifs. Ici la personne interrogée qu'elle est la fille d'un docteur, que son frère était un soldat de la WW1 qui a eu une citation signée de Pétain qui dit "ayant eu son poste encerclé par l'infanterie ennemie a refusé de se rendre. S'est vaillamment défendu à la grenade pendant 36h".

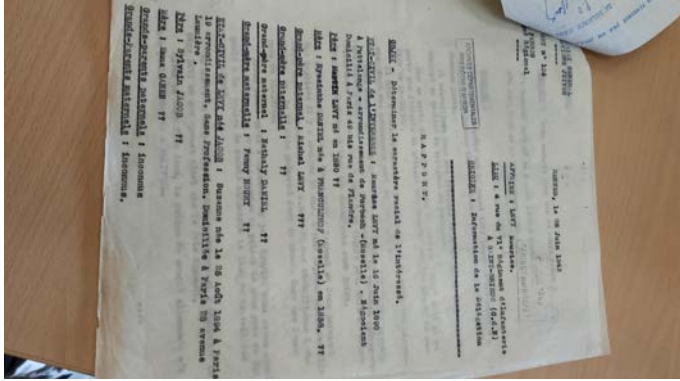


Exemple de recensement

Lettre du préfets au sous préfets datants du 12 octobre 1940 source : ad22 5W193. En application de la loi d'octobre 1940 émanant du régime de Vichy, tous les israélites doivent se présenter à la mairie de leur commune .C'est le recensement .Il est surprenant de constater que les citoyens de nationalité américaine sont exclus de ce recensement ,même si ils sont de religions juives.

Sur ce document on trouve le nom-prénom, l'age, l'adresse, les conditions de vie, le nombre d'enfants, la profession et la nationalité de chaque personne recensé.

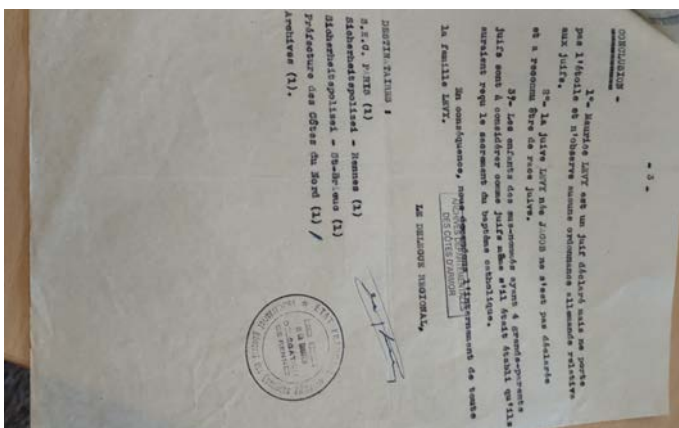
Être juifs entre 1940 et 1944



1. rapport d'une enquête

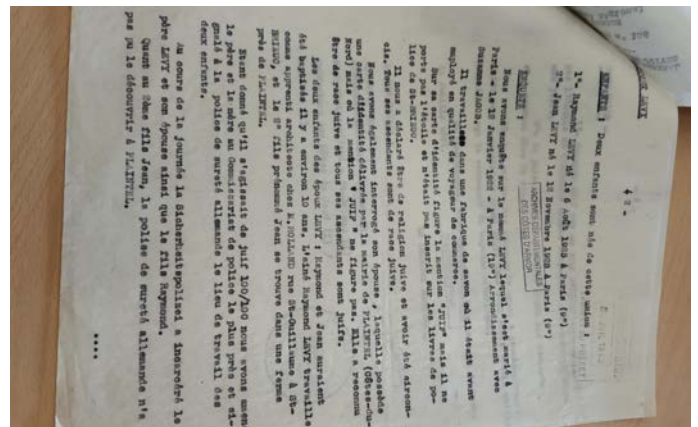
La préfecture des Côtes du Nord et toutes les autres peuvent ouvrir des enquêtes pour **"déterminer le caractère raciale de l'intéressé"**.

Ici l'enquête est menée sur Maurice LEVY, sa femme et ses fils. Ce qui est inscrit sur leur famille est le nom de leurs parents, grands-parents, dates et lieux de naissances.



2. suite du rapport

M. LEVY est le seul de la famille à être **"enregistré juif"**, mais sa femme l'étant aussi et non déclaré, ils ont été amené au commissariat le plus proche et leurs enfants ont été cherché sur leurs lieux de travail par la Sicherheitspolizei (police de sûreté allemande). Seul l'aîné Raymond a été retrouvé, le cadet Jean avait disparu.

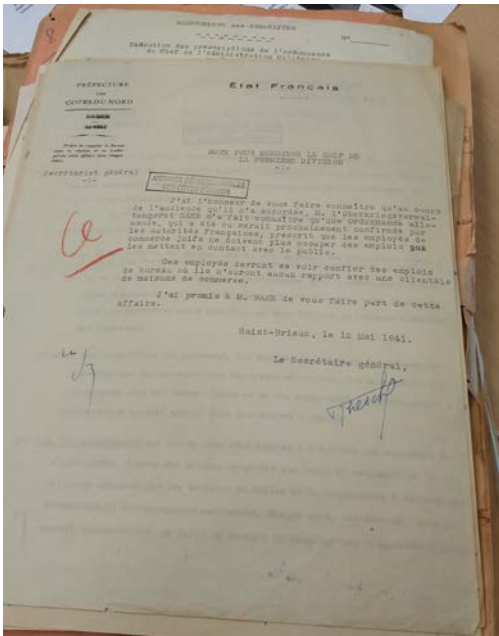


3. conclusion de l'enquête

Maurice LEVY, sa femme Suzanne LEVY née JACOB et leurs fils Raymond ont été internés.

Jean n'ayant pas été retrouvé est resté libre. Cette enquête a été envoyé a : la Sicherheitspolizei de Rennes et de St-Brieuc, la préfecture des Côtes du Nord

Les interdictions



Archives départemental des côtes d'armor à st Briec.

▲ Lettre de la préfecture

Lettre du secrétaire général au chefs de la première division du 12 mai 1941 source : ad22 5W19. Où il l'informe que lors d'une audience avec M. l'Oberkriegsverwaltungstrat BAKE lui a fait part d'une ordonnance allemande qui serait prochainement confirmée par les autorités française. **"les employés de commerces juifs ne doivent plus occuper des emplois qui les mettent en contact avec le public"**.





La police, toujours à l'affût

Aux archives départementales, divers documents témoignent de l'histoire des habitants du département. En parcourant les rapports d'activité des services de police de (cote n° 12W28), on se rend compte du rôle de la police française pendant l'Occupation dans les Côtes-du-Nord.

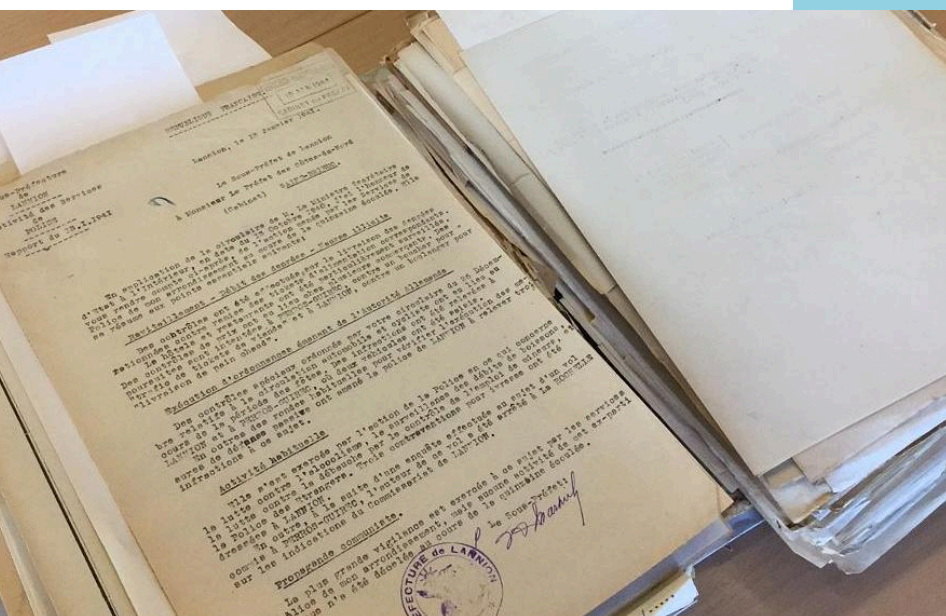
Les préoccupations de l'Occupant

Pendant cette période, l'Occupant s'assurait qu'il n'y ait aucune trace de propagande pour la Résistance dans les lieux publics. L'Occupant veillait aussi à ce que les Français se montrent respectueux envers Hitler, et à ce que la défense passive soit correctement mise en place dans les villes. Il contrôlait aussi le va-et-vient des étrangers en France comme nous le montre le document 7 qui est un rapport dactylographié des activités de police émanant du Sous-Préfet de Lannion et adressé au Préfet des Côtes-du-Nord. Le document évoque des postes de police allemands où l'on déciderait du sort des étrangers à la place des commissariats français.

On peut en déduire que l'Occupant détient l'autorité à la place de l'Etat français.

Les préoccupations du gouvernement de Vichy

Le gouvernement de Vichy collabore avec l'Occupant et s'inquiète donc un peu des mêmes choses que lui. Il se préoccupe de savoir qui est juif, qui est communiste, qui est résistant... La capitale vérifie aussi qu'il n'y ait pas de propagande "anti-nationaliste" dans la ville.



L'organisation du département

L'administration du département est hiérarchisée : Préfet, Sous-Préfet et commissariats.



Les activités de la police et des commissariats

La police est extrêmement active pendant cette période. A la lecture du premier document que nous avons étudié (circulaire dactylographiée du Sous-Préfet de Lannion au Préfet des Côtes-du-Nord le 12 décembre 1941) on comprend que la police était divisée en 4 parties.

La police judiciaire s'occupe des délits (vols,...), la police économique lutte contre le marché noir et contrôle la précieuse production des cultivateurs et des éleveurs de l'époque (lait, viande, beurre...).

La police des étrangers s'occupe de contrôler la venue des étrangers sur le territoire français et la police générale patrouille, surveille les biens privés tels que des fermes, les troupeaux d'animaux qui sont extrêmement précieux. Pour ce qui est des commissariats, ils sont plus spécialisés dans la lutte contre la Résistance : propagande, sabotages...

Les préoccupations des populations et les menaces

Pour sa part, la population a nombreuses préoccupations. Tout d'abord, la plus importante : manger.

A cette période, le peuple français était rationné car la nourriture manquait. Il avait donc faim. Quelques-uns de ces affamés cherchaient davantage de nourriture sur le marché noir. Ce qui est rare prend de la valeur donc les intéressés payaient leurs aliments très cher. Pendant que les commerçants s'enrichissaient, les Résistants élaboraient des sabotages ou des actions de propagande (affiches...).

Certains civils cherchaient à rejoindre la Résistance de Gaulliste. Le document 5 étudié est un communiqué dactylographié du Sous-Préfet de Guingamp au Préfet des Côtes-du-Nord du 11 janvier 1941, on cite: « lors d'une projection des actualités, une vingtaine des spectateurs des

premières places se sont mis à tousser au moment où sur l'écran apparaissait le Chancelier, tandis qu'ils applaudissaient à la vue du Maréchal Pétain. »

Ces dires nous montrent que la population n'était pas toujours d'accord avec l'Occupant. Pétain apparaissait en effet à l'époque comme un symbole de la patrie française ; il était respecté et admiré par une grande partie des Français. Aujourd'hui, tous le monde sait bien que Pétain n'était qu'un collaborateur, et non un sauveur comme il peut apparaître dans ces documents d'époque.

Pour le gouvernement de Vichy, le marché noir constitue une menace importante pendant cette période, tout comme la Résistance.



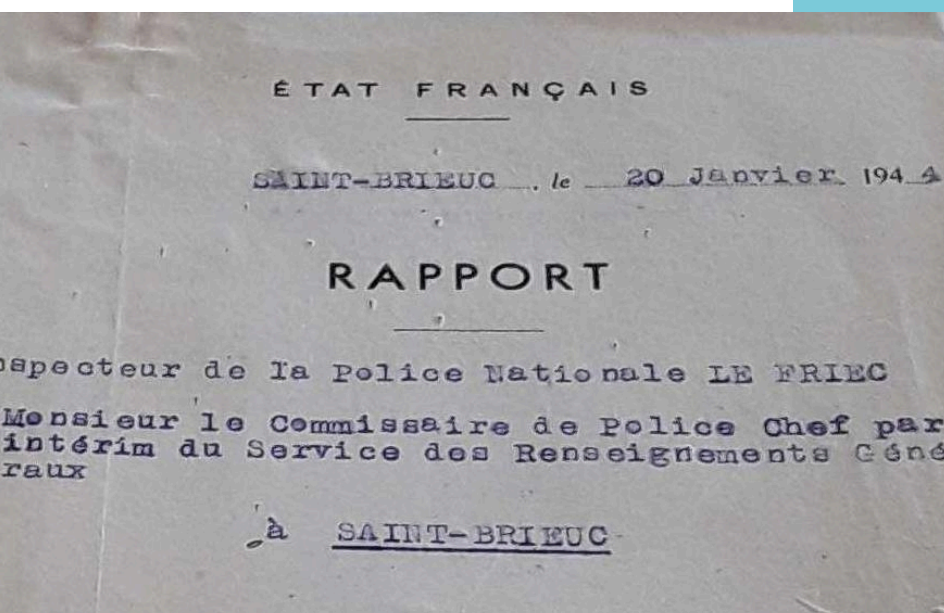
"Les murs ont des oreilles !" Les RG : ces espions omniprésents dans la société des années 40

Les rapports des renseignements généraux sont rédigés 2 fois par mois par le commissaire de police (qui est le chef des renseignements généraux).

Ceci, à l'attention du chef du service régional des renseignements généraux, pour être transmis au préfet, qui lui même le transmettra ensuite au ministère de l'intérieur du gouvernement de Vichy.

Le Rapport a pour but de faire parvenir l'avis de la population sur la politique, la résistance, les peurs des familles sur les prisonniers et les déportés, ils font également un « suivi » des juifs encore présents dans le département.

Mais aussi, on y trouve les résumés des attentats et des sabotages effectués par les résistants.



Entête d'un rapport des
Renseignements
Généraux

côte: 1W 11
AD22

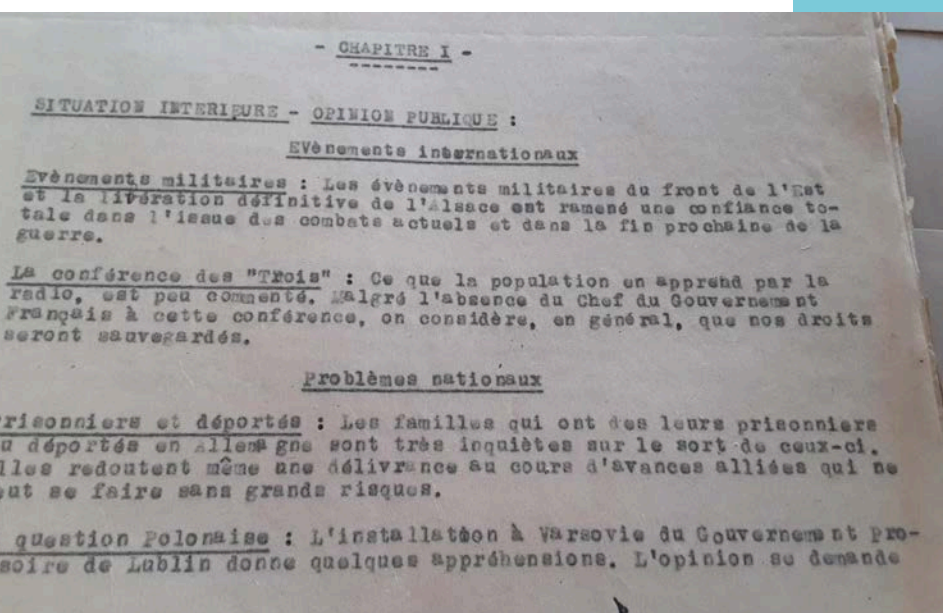
Comment les rapports sont-ils organisés ?

Les rapports commencent par les opinions publiques sur les événements internationaux et nationaux. Le 2ème chapitre parle de l'évolution des partis politiques. Le 3ème chapitre parle des mouvements de résistance. Le 4ème parle des forces armées de la résistance. Le 5ème parle de la répression, le 6ème parle de la vie économique, le 7ème parle de la vie sociale. Le chapitre 8 de la presse, la radio, le cinéma.

Le 9ème chapitre parle des questions étrangères et de informations diplomatiques. Le 10ème parle des questions nord-africaines et coloniales. Le 11ème chapitre parle des sabotages, des attentats, des attaques à main armée et des vols spéciaux. Et le 12ème et dernier chapitre parle des informations diverses.

Les rapports nous révèle que les soldats soviétiques qui sont souvent en état d'ébriété rentrent dans des maisons habitées et tirent sur les occupants ou violent les occupantes.

Tous les gens sont surveillés dans leurs faits et gestes. (Une femme s'est fait tirer dessus car elle se promenait après le couvre feu).



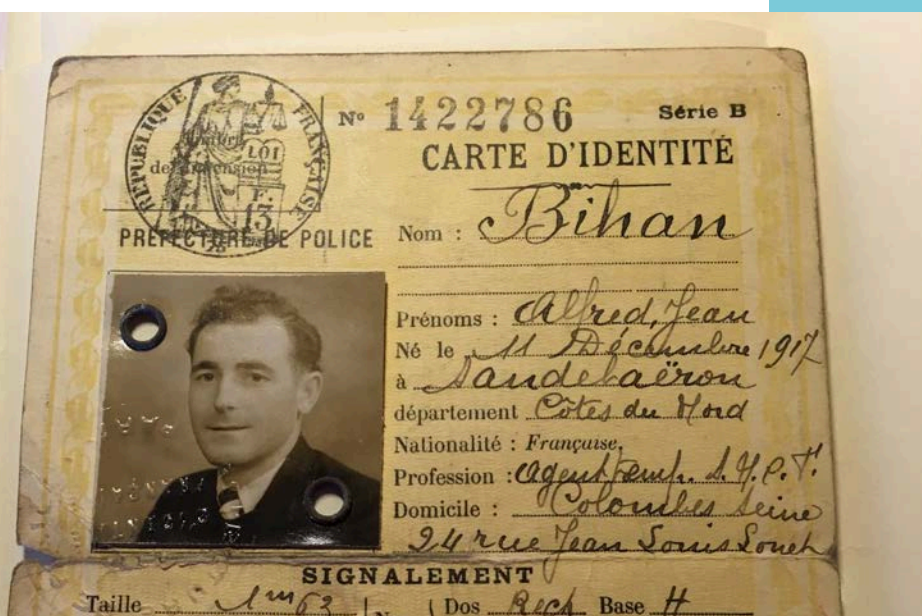
Chapitre 1 d'un rapport du 14 octobre 1944

côte: 1w11
AD22

Message chocolaté... Sur les traces d'un résistant.

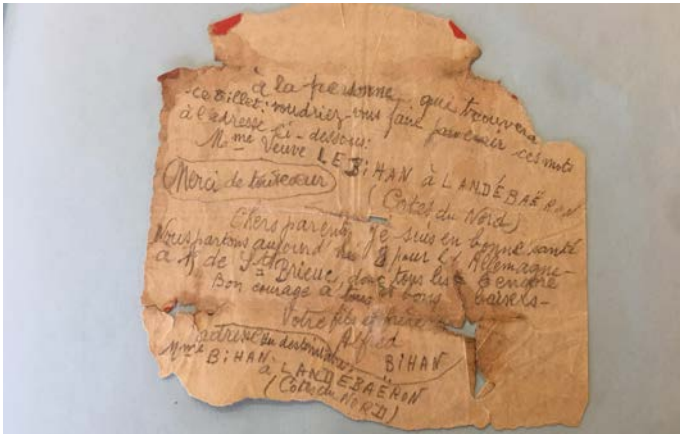
Alfred BIHAN, combattant de la drôle de guerre est un homme rassurant. Autant dans ses lettres lors de son service militaire que tout au long de son périple. Arrêté le 8 mars 1943 et placé en maison d'arrêt à St Briec, il écrit à sa famille qu'il ne connaît pas le motif de son arrestation. Il dit qu'il pêchait l'ormeau, et qu'on l'accusait de vouloir partir en Angleterre. Il dit dans ses lettres qu'il va bien, il rassure sa famille, peut-être au prix de petits mensonges... "Je n'ai pas à me plaindre" dit-il. Puis le 8 mai, sa famille reçoit encore une lettre: "Bien chers parents, je pars ce soir vers une destination inconnue mais rien de grave je pense, avec l'aide de Dieu", et encore un peu de temps après. Un simple bout d'emballage de chocolat avec un mot dessus, jeté sur les rails d'un train, gentiment renvoyé par les gardes ferroviaires:

"Chers parents, je suis en bonne santé, nous partons aujourd'hui 8 pour l'Allemagne". En Allemagne, il travaille. Toujours préoccupé par sa famille, il continue d'envoyer des lettres toutes plus rassurantes les unes que les autres. Il s'enquit de la santé de sa nièce, et parle de ses amis. "Le moral et la santé, Dieu merci sont excellents." "Nous travaillons tous les jours dans un chantier." Puis un jour, Marie-Anne BIHAN, sa mère, veuve, reçoit un courrier qui cette fois ne vient pas de son fils. C'est Norbert FERRAGUTI, un de ses amis, qui lui annonce une triste nouvelle. "J'ai aujourd'hui la douleur de vous annoncer que mon cher et regretté camarade n'est plus.[...] Votre fils [...] n'a pas pu résister [...] au froid, au manque de nourriture et aux mauvais traitements subis."



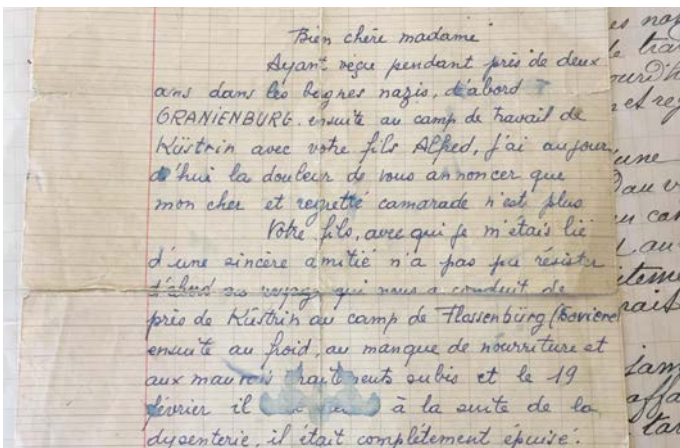
La vue de la pauvre femme se brouille. Les larmes tâchent la feuille et étalent l'encre. Après la guerre, la famille d'Alfred entame des démarches pour le faire reconnaître comme résistant. Car oui, Alfred a bien essayé de fuir en Angleterre, après avoir refusé de faire son STO (Service du Travail Obligatoire). Ses lettres étaient-elles codées pour passer la censure allemande ? Son frère était-il au courant ? On ne le saura peut-être jamais..

En image...



▲ Message sur l'emballage de chocolat.

"A la personne qui trouvera ce billet voudriez-vous faire parvenir ces à l'adresse ci-dessous :
Mme Veuve Le Bihan à Landébaëron (Côte du Nord) ..."



▼ L'emballage de chocolat

Chocolat Gourmet extra rouge, perdu sur les rails du train...



◀ Lettre de Norbert Ferraguti à Mme Le Bihan.

On voit les larmes qui ont fait couler l'encre.

*Chers parents
 Je suis en Allemagne depuis le 10 mai 1942 dans un camp. Suis en excellente santé physique et le moral est épatant.*

*MUSTIN L. 11 Oct 1943. Allemagne
 Vos deux lettres. Je suis en Allemagne depuis le 10 mai dans un camp. Suis en excellente santé physique et le moral est épatant. Mes camarades et moi-même nous sommes en excellente santé. Je suis en excellente santé physique et le moral est épatant.*

◀ Lettre d'Allemagne.

"Bien chers parents. Je suis en Allemagne depuis le 10 mai dans un camp. Suis en excellente santé physique et le moral est épatant."

Lettre à ses parents.

"Chers parents je pars ce soir pour une destination inconnue, mais rien de grave je pense, avec l'aide de Dieu."

*Chers parents,
 Je pars ce soir pour une destination inconnue, mais rien de grave je pense, avec l'aide de Dieu. Mes camarades et moi-même nous sommes en excellente santé. Je suis en excellente santé physique et le moral est épatant.*

Contrôle
 Certificat d'embauchage N° 1
 Délivré à l'Office de Placement après la dispense

NOM: **SEKI A**
 Prénoms: **ALFRED JEAN**
 Né le: **11 novembre 1917**
 Lieu de naissance: **Langueux (Ille-et-Vilaine)**
 Profession: **Travailleur**
 Situation de famille: **Célibataire**
 Situation de service: **Libre**
 Motif de la dispense: **10**
 Date de la dispense: **18 DEC 1942**

◀ Certificat d'embauchage

Pour pouvoir aller travailler en Allemagne. Service du Travail Obligatoire.

Demande du statut de résistant.

Demande de la famille pour faire reconnaître Alfred Le Bihan comme résistant.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE
 DEMANDE D'ATTRIBUTION DU TITRE DE RÉFRACTAIRE
 Cote du Nord

Déclaré par le réfractaire lui-même (1)
 Présenté au nom du réfractaire décédé ou disparu (1)
 par Monsieur (1) NOM: **BIHAN** Prénoms: **Jean**
 Adresse: **Lesch des Jilles à BRELIJN c. du N**
 En qualité de (2): **FRÈRE**

AVIS TRÈS IMPORTANT
 Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée et de joindre les pièces demandées ainsi que tout autre document qui pourrait servir à établir le bien-fondé de la demande

L'ÉTAT CIVIL
 Nom (3): **BIHAN** Sexe: **masculin**
 Nom de jeune fille:
 Prénoms (4): **ALFRED JEAN**
 Date de naissance: **11 novembre 1917** Lieu de naissance: **Langueux**
 Nationalité: **Française** Département: **Cote du Nord**

Collaborer avec le nazisme ? Comment ?

Sur cette affiche le texte nous renseigne que pour les conditions d'engagement à la légion Tricolore il fallait s'adresser aux permanences de la légion. Sur les cotés, on peut voir que la bordure est faite au couleurs de la France ce qui invite au patriotisme.

Mais en haut on voit l'aigle allemand qui tient le drapeau français. On peut supposer que c'est pour symboliser sa supériorité. Cela rappelle également le statut de la France vaincue.

Sur l'affiche on peut distinguer différentes formes d'écritures en commençant par "**Français**" qui est écrit en gros et en gras pour bien marquer le destinataire du message.

De plus, il y a aussi la mention "**Légion Tricolore**" qui est inscrit en gras et en rouge pour que l'on sache dès le premier coup d'oeil de quoi il s'agit.



Cote : 25F151

Édition : «la Légion Tricolore», 19 Rue Saint-George, Paris.

Propriété :AD22

On peut donc déjà dire que : La collaboration avec le nazisme peut se représenter, avec l'engagement militaire dans la légion tricolore, une milice indépendante, que le Maréchal Pétain aurait bien aimé s'approprier. Par exemple il a tenté de se l'approprier en le renommant la "Légion des Volontaires Français" (L.V.F), en vain.



Nous pouvons déjà remarquer que cette affiche est une affiche de propagande pour la "**Légion des Volontaires Français**".

Sur cette affiche on peut voir un casque et une épée posée sur un bouclier, tous trois en or sur un fond bleu et une ombre derrière eux.

Sur le bouclier il est écrit "**LVF**" l'acronyme de "**Légion des Volontaires Français**". Sur l'affiche il est écrit "**le Symbole de la Légion des Volontaires Français**".

Le casque, l'épée et le bouclier sont des symboles de l'époque moyenâgeuse qui fut une époque où la France était un des empires les plus puissants.

Donc, on peut penser que cet attirail pouvait être un moyen de propagande pour donner une impression de puissance aux Français et pour les encourager à s'enrôler dans la Légion.

Cela évoque aussi les valeurs de force, de loyauté associées à la chevalerie.

Cote : 25F152

Édition : Oraff 138. Champs Élysée Paris

Propriété : AD22

Dessiné par : P.ABAFOUR en 1942
La collaboration avec le nazisme peut donc également se représenter avec la légion des volontaires français un mouvement créé par Pétain.



Cette affiche est une affiche de propagande pour le «**Parti Populaire Français**» de Jacques Doriot au 10, Rue des Pyramides Paris.

Le titre est «**France Libère-toi**», sur l'image on voit une femme coiffée d'un bonnet phrygien, c'est donc probablement Marianne qui se libère des chaînes que serait le symbole communiste.

Il est question ici, politiquement, de rassembler des Français contre le communisme autour des valeurs et des symboles républicains. Aucune mention n'y est faite de l'Occupation.

Cote : 25FI077

Édition : Oraff 138. Champs Élysée Paris

Propriété : AD22

Avec cette affiche nous pouvons donc remarquer que la propagande se fait également en dénigrant le Parti Communiste qui est l'ennemi du Parti Nazi d'Hitler.





Cette affiche est une autre affiche de propagande pour la "**Légion tricolore**".

Sur cette image on voit à gauche un soldat de cette période qui regarde l'horizon et à droite une armée de l'époque napoléonienne allant dans la même direction indiquée par le regard du soldat.

Cette armée rappelle encore une fois la gloire passée de la France, avec comme inscription «**devant l'histoire, tu ne seras pas un héros anonyme**».

Cote : 25F1079

Édition : Oraff 138.Champs Élysée Paris

Propriété : AD22

Une fois encore on peut remarquer que les valeurs mobilisées ici sont celles qui font oublier la cuisante et humiliante défaite de juin 1940.